

**Création de Société par Actions Simplifiée**
**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

**BANQUE CIC SUD OUEST CIC CENON, 38 AVENUE HUBERT DUBEDOUT 33150 CENON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 5 000 €.**
**M GREGOIRE Yannick, représentant de la société 2A PROTECTION SOCIAL ET PATRIMOINE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 13 ROUTE DE LA SELEYRE 33360 LATRESNE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.**

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
SAS RC2B	255	2 550 €
SAS SALYNE PATRIMOINE	123	1 230 €
SAS MD & NE PATRIMOINE	122	1 220 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 14 mai 2024

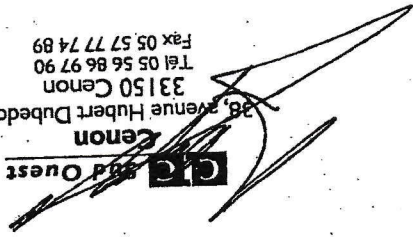
Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

*lu et approuvé*

JST14

 Xavier ALZUETA  
 Directeur d'Agence Grand Public


**CIC Sud Ouest**  
 38, avenue Hubert Dubedout  
 33150 Cenon  
 Tél 05 56 86 97 90  
 Fax 05 57 77 74 89
